

ACCORD PARTENARIAL RÉGIONAL

ENTRE

Prism'emploi Occitanie

Représenté par son Président,

Monsieur Joël EVRARD

et vice-président

Monsieur Matthieu OURLIAC

&

Pôle Emploi Occitanie

Représenté par son Directeur Régional,

Monsieur Thierry LEMERLE

Les signataires du présent accord conviennent de ce qui suit :



I. PREAMBULE

Au cours de l'année 2020, l'économie a été frappée par la crise sanitaire et les confinements successifs.

En dépit du ralentissement économique qu'elle induit, les employeurs de la région Occitanie anticipent 246 580 intentions d'embauche pour l'année 2021 (Enquête BMO).

Des tensions de recrutement qui existaient avant crise dans certains métiers subsistent car les facteurs qui en sont à l'origine persistent (attractivité des métiers, pénurie de compétences...).

En 2020, la région Occitanie comptait 51 000 salariés intérimaires, soit 2,5 % de l'emploi salarié. Si l'emploi salarié régional a connu une faible diminution (-1,0 %), la forte chute de l'emploi intérimaire en Occitanie a été équivalente (-18,7 %) à celle enregistrée au niveau national (-18,2 %), selon la Dares.

Dans ce contexte, Pôle emploi Occitanie et Prism'emploi Occitanie souhaitent renforcer leur collaboration. Les deux partenaires, au regard de leurs missions complémentaires, réaffirment leur souhait de développer les synergies territoriales entre leurs réseaux, en mobilisant leurs ressources et leurs expertises, avec pour objectifs :

- d'améliorer le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des salariés intérimaires et,
- de répondre aux besoins en recrutement des entreprises rencontrant des pénuries de compétences sur certains métiers.

Le présent accord s'inscrit dans la déclinaison opérationnelle de l'accord national signé entre Pôle emploi et Prism'emploi le 12 mai 2021.

II. LES PARTENAIRES

Prism'emploi

Prism'emploi Occitanie est l'organisation professionnelle, qui regroupe les Professionnels du recrutement et de l'intérim en Occitanie. 914 agences d'emploi sont présentes en Occitanie. **Quatre principales missions :**

- **Promouvoir le rôle et les activités des agences d'emploi**

Prism'emploi contribue à promouvoir le rôle social et économique des agences d'emploi, les intérêts de la profession auprès de l'ensemble de ses partenaires (pouvoirs publics, parlement, administrations et collectivités territoriales...).

- **Représenter la profession**

Prism'emploi s'engage au niveau régional dans les actions et débats, et représente la profession au sein du Medef (Mouvement des entreprises de France)

- **Informar les entreprises adhérentes**

Grâce à son expertise, Prism'emploi apporte à ses entreprises adhérentes une information et une analyse d'ordre juridique, sociale et économique en parfaite adéquation avec leurs besoins.

- **Négocier les accords de la branche du travail temporaire**

Prism'emploi, au niveau national, négocie avec les syndicats de salariés les accords de la branche qui concernent les salariés intérimaires et les salariés permanents.

Les opérateurs de la branche du travail temporaire

Akto : contribution de 1,9% de la masse salariale des ETT

Fonds professionnel pour l'emploi dans le TT : contribution de 0,77% de la masse salariale des salariés intérimaires

Fonds d'action sociale du TT : contribution de 0,15% de la masse salariale des ETT

Chiffres clefs 2020 - Activité des agences d'emploi en Occitanie

Intérim

- 43 468 salariés intérimaires en équivalent temps plein (ETP)
- Baisse de 18,7% de l'emploi intérimaire
- Evolution de l'emploi intérimaire par grand secteur d'activité :

Secteurs d'activité	Nombre d'ETP, en moyenne en 2020	Evolution 2020/2019	Part de l'emploi intérimaire en 2020
Industrie	11 948	-25,6%	27,5%
BTP	11 602	-24,6%	26,7%
Commerce	4 872	-10,2%	11,2%
Transports	5 016	-9,7%	11,5%
Services	10 031	-9,2%	23,1%
Total	43 468	-18,7%	100,0%

126 300 CDI intérimaires ont été conclus entre mars 2014 et septembre 2021 au niveau national.

Recrutement

6061 recrutements ont été réalisés par les agences d'emploi d'Occitanie pour le compte d'entreprises clientes, soit 7,8% de l'ensemble des recrutements réalisés en France.

Pôle emploi Occitanie

Premier acteur du marché du travail en France avec 54 500 collaborateurs, 896 agences et relais de proximité ainsi qu'un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, Pôle emploi œuvre au quotidien pour faciliter le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et offrir aux entreprises des réponses adaptées à leurs besoins de recrutement.

Les missions de Pôle emploi s'exercent dans le cadre de la loi du 13 février 2008 et de la convention du 20 décembre 2019 entre l'Etat, l'Unedic et Pôle emploi, qui fixe les grandes orientations stratégiques de l'établissement public jusqu'en 2022.

Dans le cadre de sa mission service public, Pôle emploi s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

6 missions essentielles :

- L'accueil de tous les actifs et l'inscription des demandeurs d'emploi
- Le versement des allocations destinées aux demandeurs d'emploi
- L'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi
- Le contrôle de la recherche d'emploi

L'aide aux entreprises pour leurs recrutements

Le partage de nos connaissances du marché du travail

Dans son projet stratégique 2019-2022, Pôle emploi s'engage à notamment à :

- Accélérer et sécuriser les recrutements des entreprises au bénéfice des demandeurs d'emploi et pour ce faire, entre autres solutions, proposer à chaque entreprise le bon candidat, en valorisant les compétences de demandeurs d'emploi
- Sécuriser les demandeurs d'emploi sur le droit et leur permettre de préparer sereinement leur retour à l'emploi

- Donner aux demandeurs d'emploi les clefs de la réussite de leur parcours vers un emploi durable, notamment en intensifiant le démarrage de l'accompagnement grâce à un diagnostic plus approfondi et des services accessibles, en renforçant le potentiel professionnel des demandeurs d'emploi, notamment les moins qualifiés.
- Agir au plus près des territoires et accompagner, en complémentarité avec ses partenaires, les mutations économiques en favorisant l'insertion des demandeurs d'emploi et le développement économique local.

Pôle emploi Occitanie c'est :

Une Direction Régionale et un réseau de 4 625 collaborateurs aux services des demandeurs d'emploi et des entreprises qui se décline de la manière suivante :

- 1 Direction Régionale (basée à Balma et Montpellier)
- 8 Directions territoriales réparties sur les 13 départements
- 1 Direction de la Production (basée à Balma et Montpellier)
- 77 agences de proximité

Pôle emploi Occitanie en quelques chiffres*

- 500 conseillers dédiés à la relation entreprise
- 230 952 offres d'emploi directement confiées à Pôle emploi
- 86,4 % des entreprises satisfaites des services de Pôle emploi
- 562 913 offres régionales diffusées sur le site de pole-emploi.fr
- 402 408 retours à l'emploi
- 80,5 % des demandeurs d'emploi satisfaits des services de Pôle emploi
- 215 évènements #Tousmobilisés (réalisés en 2021)

*Chiffres 2020

III. LES ENJEUX

Pôle emploi Occitanie et Prism'emploi Occitanie souhaitent, avec le présent accord :

- Agir en faveur du retour à l'emploi des salariés intérimaires, des demandeurs d'emploi et sécuriser leurs parcours professionnels,
- Œuvrer pour réduire la pénurie de compétences,
- Développer les synergies territoriales entre leurs réseaux respectifs.

IV. AXES DE COLLABORATION

Prism'emploi Occitanie et Pôle emploi Occitanie ont identifié trois principaux axes de collaboration visant à agir ensemble sur le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et la satisfaction des besoins en recrutement des entreprises clientes des agences d'emploi.

1. Développer les relations entre les deux réseaux et favoriser la connaissance réciproque des offres de services
2. Agir pour faciliter le sourcing de candidats et agir sur les offres difficiles à pourvoir
3. Favoriser les reconversions des demandeurs d'emploi

Ces axes de partenariat se concrétiseront par l'élaboration conjointe d'actions, mises en œuvre opérationnellement au niveau régional ou des territoires

1. Développer les relations entre les deux réseaux et favoriser la connaissance réciproque des offres de services

Pôle emploi Occitanie et Prism'emploi Occitanie s'engagent à :

- Améliorer la connaissance territoriale des deux réseaux avec la communication annuelle des coordonnées des correspondants départementaux Pôle Emploi Offre de services aux entreprises
- Désigner un interlocuteur régional chargé de la déclinaison opérationnelle de l'accord
- Organiser au niveau régional des réunions d'échanges afin d'analyser notamment, les données statistiques du marché du travail et à terme les trajectoires des salariés intérimaires (étude BMO, mise à disposition du baromètre Prism'emploi Occitanie), les besoins des territoires ainsi que les études de l'Observatoire de l'Intérim et du Recrutement),
- Encourager les temps d'échanges* entre les conseillers Pôle emploi et les agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi, en organisant sur les territoires des réunions d'information :
 - o avec les adhérents Prism'emploi, pour présenter les outils et services de Pôle emploi, l'évolution du marché du travail local, les dispositions spécifiques au traitement des offres d'emploi
 - o avec les conseillers Pôle emploi, pour présenter les activités des agences d'emploi (missions d'intérim, CDI intérimaires, recrutement en CDI-CDD), le statut de l'intérimaire, les dispositifs formation spécifiques au travail temporaire, les actions d'Akto,...

* Ces temps d'échanges pourront également aborder des thématiques spécifiques (ex : difficultés de recrutement ou problématiques de reconversion sur des métiers particuliers) ; les contenus et modalités seront définis, avec l'appui du niveau régional, au niveau territorial ou local en tenant compte des actions déjà mise en place ou à mettre en place).

Pôle emploi Occitanie s'engage à :

- Transmettre à Prism'emploi les coordonnées de ses équipes dédiées aux Entreprises pour l'information de ses adhérents
- Informer les conseillers Pôle emploi sur les activités des agences d'emploi
- Intervenir à la demande du partenaire à l'occasion de ses réunions d'information.

Prism'emploi Occitanie s'engage à :

- Transmettre à Pôle emploi les coordonnées des agences d'emploi adhérentes
- Intervenir à l'occasion de réunions organisées par Pôle emploi pour présenter les activités des agences d'emploi (intérim, CDI intérimaires, recrutement, dispositifs spécifiques...)
- Convier Pôle emploi à des réunions d'information dédiées aux outils et services numériques mis en œuvre (Je recrute, offres de services en ligne, modalités d'accès à la banque de profils...).

2. Faciliter le sourcing de candidats et agir sur les offres difficiles à pourvoir

Pôle emploi Occitanie et Prism'emploi Occitanie s'engagent à :

- Organiser ensemble des actions sur les métiers pour lesquels des besoins en recrutement sont identifiés (forum intérim, job dating...) en mobilisant les agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi
- Travailler à une meilleure connaissance des compétences recherchées et des compétences disponibles au niveau des bassins d'emploi
- Favoriser le dialogue entre agences d'emploi et Pôle emploi afin qu'il y ait un feedback sur le parcours de la personne, sur le développement de son employabilité, ses besoins en formation complémentaire...
- Porter une attention particulière, lors de leurs actions, aux personnes en situation de handicap.

Pôle emploi Occitanie s'engage à :

- Informer Prism'emploi Occitanie des événements (salon, forum emploi intérim,...) qu'il organise ou co-organise
- Proposer des profils de demandeurs d'emploi en adéquation avec les besoins émis par les agences d'emploi adhérentes
- Favoriser l'élargissement du sourcing des candidats sur certains métiers identifiés en utilisant notamment la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) et la méthode de recrutement par simulation (MRS), dans le cadre d'offres d'emploi difficiles à pourvoir et en respectant les conditions de mise en œuvre spécifiques
- Communiquer à Prism'emploi les plans d'action nationaux ou régionaux visant à cibler des secteurs, des métiers et/ou des publics spécifiques.

Prism'emploi Occitanie s'engage à :

- Informer Pôle emploi Occitanie des actions et événements qu'il organise ou co-organise
- Promouvoir auprès des agences d'emploi adhérentes les événements organisés par Pôle emploi Occitanie et notamment les actions sur les métiers pour lesquels des besoins en recrutement sont identifiés (événements intérim, job-dating...)
- Sensibiliser les agences d'emploi adhérentes à recourir aux outils et méthodes tels que la PMSMP et la MRS, en lien avec les équipes locales de Pôle emploi, et à valoriser l'action de Pôle emploi auprès de l'entreprise utilisatrice lorsque Pôle emploi a mobilisé ses services à forte valeur ajoutée dans le cas de difficultés de recrutement (ex : présélection des candidats, analyse de poste,...).

3. Favoriser les reconversions et l'insertion des demandeurs d'emploi

Pôle emploi Occitanie et Prism'emploi Occitanie s'engagent à :

- Mobiliser leurs dispositifs d'insertion et de formation en lien avec Akto, l'OPCO de la branche afin de favoriser l'embauche des demandeurs d'emploi les plus exposés au risque de chômage de longue durée (POE, AFPR, etc.)
- Construire des parcours qualifiants en utilisant la complémentarité de leurs dispositifs pour renforcer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi notamment les personnes en situation de handicap
- Favoriser les reconversions des demandeurs d'emploi, notamment en élaborant des stratégies permettant aux futurs intérimaires demandeurs d'emploi de développer de nouvelles compétences plus adaptées aux besoins du marché du travail
- Mettre en place un plan d'action annuel conçu par des acteurs des 2 réseaux pour favoriser l'insertion et la reconversion des demandeurs d'emploi et aboutir à une déclinaison opérationnelle de l'accord régional

4. Traitement des données personnelles

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées en exécution du présent accord, les parties signataires s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de l'accord qu'après la fin de celui-ci, les informations relatives à la loi en vigueur sur la protection des données personnelles auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution de cet accord et ses déclinaisons, sous quelques formes et supports que ce soit.

V. PILOTAGE, SUIVI ET DUREE DE L'ACCORD

Pôle emploi Occitanie et Prism'emploi Occitanie communiqueront à leurs réseaux respectifs sur le présent accord.

Un comité de pilotage annuel, constitué des représentants des signataires de l'accord, établira un bilan annuel en s'appuyant sur les actions mises en œuvre au regard des axes de partenariat identifiés, et détermineront les axes de progrès et actions communes à entreprendre.

Le bilan annuel portera notamment sur :

- le nombre d'actions de formation et le type de formation mises en place : POE, AFPR / CIPI, CDPI
- le nombre de réunions organisées conjointement, le nombre d'interventions de chacun des signataires.

Les interlocuteurs référents au niveau régional sont nommément identifiés :

Pour Prism'emploi Occitanie
Gaëtane DUCRU
Chargée de mission action territoriale
Tél : 07 84 30 28 86
gducru@prismemploi.eu

Pour Pôle emploi :
Denis MERCIER
Responsable services aux entreprises
Tél : 06 03 84 83 12
denis.mercier@pole-emploi.fr

Toute communication externe sur cet accord devra préalablement être acceptée par les deux parties.

Le présent accord est conclu pour une durée de trois ans, à compter de la date de signature.

Il peut être résilié sur l'initiative de l'une des parties en respectant un préavis de trois mois.

Fait en deux exemplaires originaux, remis à chacune des parties
A Balma, le 8/12/2021

Pour Pôle emploi Occitanie
Le Directeur Régional



Thierry LEMERLE



Pour Prism'emploi Occitanie
Le Président Le vice-président

Joël EVRARD

Matthieu OURLIAC



prism'emploi
PROFESSIONNELS
DU RECRUTEMENT ET DE L'INTÉRIM

